



M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, À L'EFFET QUE :

Lors de la séance ordinaire du 20 juin 2019, le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a adopté, par la résolution numéro 19-06-236, le projet de règlement numéro 32-19-31 modifiant le règlement 32-06 relatif au schéma d'aménagement. Le projet de règlement numéro 32-19-31 a pour objet de modifier certaines affectations du territoire à Carignan, à l'extérieur comme à l'intérieur du périmètre d'urbanisation. Il introduit également des dispositions interprétatives à portée générale.

Pour plus de détails sur leur contenu, une copie du projet de règlement numéro 32-19-31, modifiant le règlement 32-06 relatif au schéma d'aménagement est disponible, pour consultation, au bureau de votre municipalité locale ainsi qu'au siège social de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, sis au 255 boulevard Laurier, bureau 100, McMasterville (Québec), J3G 0B7. Une version électronique téléchargeable de ce projet de règlement est également disponible à l'adresse Internet suivante : www.mrcvr.ca, sous l'onglet « information publique ».

L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 32-19-31 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 32-06 RELATIF AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

Une assemblée publique, portant sur le contenu du projet de règlement numéros 32-19-31 modifiant le règlement 32-06 relatif au Schéma d'Aménagement, se tiendra le **mardi**, le **15 octobre 2019**, à **19h**, au siège social de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, sis au 255, boulevard Laurier, bureau 100, McMasterville (Québec) J3G 0B7.

DONNÉ À McMasterville, ce vingt-quatrième (24^e) jour du mois de septembre (09) deux mille dix-neuf (2019).


Evelyne D'Avignon
secrétaire-trésorière